

Revue de projet Quartiers Libres 25 février 2019 Compte-rendu

Présents

Elus:

- Laure-Agnès Caradec, adjointe au Maire, à l'urbanisme et aux projets métropolitains, conseillère de la Métropole, vice-présidente du Territoire de Marseille Provence.
- Maxime Tommasini, Président du Conseil d'administration de la RTM
- Lisette Narducci, Maire du II^e secteur de Marseille
- Danielle Casanova, adjointe aux écoles maternelles et élémentaires
- Gérard Chenoz, adjoint aux Grands Projets d'Attractivité, conseiller de la Métropole, viceprésident du Territoire de Marseille Provence.

Techniciens:

- Hélène Jouve, Cheffe de Projet pour Quartiers Libres, Directrice, Direction des Projets
 Laboratoires, Aix Marseille Provence Métropole
- Nathalie Ndoumbe, Directrice Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie
 Territoriale, Aix Marseille Provence Métropole
- Michael Güller, architecte-urbaniste de l'agence GÜLLER GÜLLER, mandataire du groupement d'urbanistes Quartiers Libres
- Etienne Ballan, sociologue, membre du groupement d'urbanistes Quartiers Libres, chargé de la concertation

Public: Environ 140 participants

Table des matières

introduct	tions	4
n	Laure-Agnès CARADEC, adjointe au Maire, à l'urbanisme et aux projets métropolitains, conseillère de la Métropole, vice-présidente du Territoire de Marseille Provence	
P	Prise de parole du collectif « J'y vis G mon avis » :	4
Présenta	tion et échanges par thématiques	6
L	es chantiers Quartiers libres	6
Ja	ardin et couvent Levat	.6
C	Caserne du Muy	.6
L	es questions scolaires	.6
C	Construction et rénovation des équipements scolaires	.7
L	La stratégie de lutte contre l'habitat indigne et dégradé	9
C	Quartier de la Belle-de-Mai/llot de la « Lentille »	.9
L	ogements insalubres et vacants	.9
А	Avancement du projet Quartiers Libres	10
L	Lien entre la politique de l'habitat et la problématique commerciale	10
А	Acquisition du foncier	11
Ir	nterrogations autour de l'augmentation des loyers	11
E	Expérimentation du permis de louer	12
C	Coordination entre les services de la Mairie de secteur et de la Métropole/Quartiers Libres	12
L	Lien avec le projet de dédoublement de la gare SNCF	L3
P	Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU i)	L 3
N	Mobilité / Voirie1	L 3
L	es interrogations sur la démarche de concertation 1	15

Conclusion	17
------------	-----------

Introductions

Laure-Agnès CARADEC, adjointe au Maire, à l'urbanisme et aux projets métropolitains, conseillère de la Métropole, vice-présidente du Territoire de Marseille Provence

Laure-Agnès Caradec explique que Quartiers Libres est un projet urbain comportant des phases d'études et de concertation qui se déroulent sur du temps long. Elle rappelle néanmoins que de nombreuses actions ont déjà été réalisées : l'acquisition de l'ancien couvent et du Jardin Levat, le concours pour la réalisation de l'école Marceau qui a permis de retenir un lauréat : les images du futur groupe scolaire seront présentées en avril 2019. Elle ajoute qu'il y aura une délibération sur l'école Jolie Manon lors du prochain conseil municipal. Laure-Agnès Caradec concède que les procédures sont longues mais elle estime que des avancées ont été faites notamment dans le domaine scolaire.

Prise de parole du collectif « J'y vis G mon avis » :

Le collectif « J'y vis G mon avis » a exposé deux propositions qu'il juge nécessaires concernant la concertation :

- Une réelle concertation qui informe, aille vers et implique tous les groupes sociaux du quartier.
- La tenue effective de réunions de revue de projet au moins 3 fois par an alors que celle-ci n'est que la troisième en trois ans ; il est souhaité qu'elles se déroulent dans des lieux plus divers et qu'elles soient largement annoncées au moins trois semaines avant avec une communication à la hauteur, un affichage sur les réseaux sociaux, etc.

Le Collectif **« J'y vis G mon avis »** a expliqué qu'il s'agit de conditions minimums, « bien qu'insuffisantes pour que la concertation permette réellement à chacun de s'informer et de contribuer de façon continue pendant la décennie du projet ». Par ailleurs, le collectif attend :

- Une réunion de restitution concernant les transports puisqu'il y a eu des ateliers sur ce thème.
- La mise en place d'une maison du projet dotée de moyens suffisants pour la faire fonctionner et pour permettre à chacun d'être écouté.
- La mise à disposition de moyens par la mairie pour permettre l'ouverture progressive du jardin Levat au public, avec une ouverture tous les jours au moins jusqu'à 18h30 et tous les weekends. A ce titre les contributions lors de la consultation citoyenne organisée par « J'y vis G mon avis » devraient être prises en compte.
- Une accélération de la rénovation et la construction des écoles du quartier pour éviter leur saturation.

- Des actions concrètes de lutte contre l'habitat indigne, qui ne doivent pas servir de prétexte à l'éviction de certaines populations du quartier.
- Des mesures coercitives de la Métropole empêchant toute hausse des loyers et toute spéculation immobilière sur le périmètre Quartiers Libres.
- La réquisition des logements vides pour y loger les personnes évacuées des immeubles en péril des autres arrondissements.
- Une politique de développement, d'action économique, de formation et de création d'emplois pour les habitants.

Présentation et échanges par thématiques

Les chantiers Quartiers libres

Les présentations d'Hélène JOUVE, d'Etienne BALLAN et de Michael GÜLLER sont à retrouver dans leur intégralité dans le diaporama présenté lors de la réunion.

Jardin et couvent Levat

Une participante revient sur les horaires d'ouvertures du Jardin Levat. Actuellement le jardin est ouvert deux week-ends par mois. L'une de ces ouvertures est assurée par les « Amis du Jardin Levat ». Elle précise que cette ouverture a été mise en place par les habitants du quartier pour pallier le manque de moyens mis à disposition par la Mairie pendant la période d'occupation transitoire.

Serge Pizzo, président du CIQ de la Belle-de-Mai rappelle que sur le Jardin Levat, une partie est protégée et l'autre constructible. Il aimerait savoir si l'ensemble du Jardin Levat est destiné à la construction d'un équipement public. Il estime que ce n'est pas aux élus mais aux habitants du 3^e arrondissement de choisir le projet.

➤ Hélène JOUVE confirme que l'intégralité du Jardin Levat sera bien destinée à constituer un équipement public. Le projet comprend donc le jardin et le couvent. Une partie du Jardin est située en espace boisé classé et cela continuera à l'être au titre du futur PLUi. Elle explique que la proposition des élus tiendra compte des volontés et des contraintes de chacun pour arriver à proposer des scénarios. Leur décision sera issue d'un travail commun, réalisé avec les habitants.

Caserne du Muy

Hélène Froment, du collectif « Brouettes et Compagnie », aimerait recevoir de l'information sur les casernes et notamment sur l'achat ou non de la Caserne du Muy. Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) indique que la zone est un espace réservé à l'activité militaire.

Hélène JOUVE explique que la Métropole est en négociation avec l'Etat au sujet de la Caserne du Muy. Des réunions sont toujours en cours pour concrétiser l'acquisition du lieu.

Les questions scolaires

La présentation de **Michael GÜLLER** est à retrouver dans son intégralité dans le PowerPoint présenté lors de la réunion.

Construction et rénovation des équipements scolaires

Ecoles élémentaires

Danièle Casanova se réjouit que pour l'école Marceau toutes les demandes qui avaient été faites par les directeurs d'écoles dans les premiers ateliers ont été prises en compte dans sa conception. De même, elle estime que les avis des professeurs et des parents d'élèves ont été retenus de manière que le groupe scolaire puisse aussi participer à la vie du quartier. Ainsi des salles dédiées aux activités artistiques ont été prévues entre chaque classe. De grands préaux ont été conçus de manière à accueillir des enfants le mercredi et durant les vacances. Elle explique que la démarche de co-construction sera la même pour l'ensemble des écoles qui seront construites sur le quartier.

Maurice Attia considère que le projet de l'école Marceau est un investissement nécessaire mais il se demande ce que vont devenir les écoles Busserade-Masséna et Bugeaud. Il pense que la création de l'école Marceau ne permettra pas de couvrir les écoles Masséna et Bugeaud. La création d'équipements scolaires lui paraît bien en dessous des besoins nécessaires pour le 3^e arrondissement de Marseille.

Des participants jugent que les écoles du quartier sont sales et délabrées. Ils aimeraient savoir ce qui est prévu concernant la rénovation des écoles. Dans le quartier, ils estiment que trop d'écoles sont concernées par l'insalubrité.

Lisette Narducci, maire du 3^e **arrondissement**, se réjouit du lancement des infrastructures scolaires mais elle souligne la problématique de la saturation des classes dans le 3^e, en particulier pour les écoles Cadenat, Bugeaud et Masséna.

- ▶ Danièle Casanova confirme que l'école Bugeaud et Busserade-Masséna et leurs 32 classes vont disparaître mais elles seront remplacées par 55 classes. Elle ajoute que le garage à côté de l'école National en cours d'aquisition par la Ville pour lui offrir plus de place. L'ancien gymnase au 182, boulevard National, en face de l'école National, est également en cours de n'agociations. Cet espace devrait lui aussi donner plus d'aisance à l'école maternelle et élémentaire. Danièle Casanova estime qu'une réflexion doit avoir lieu sur son aménagement puisque le boulevard National est très dangereux. Les discussions doivent, selon elle, permettre de savoir s'il faut créer un unique groupe scolaire ou deux groupes distincts de chaque côté du boulevard.
- ➤ En dehors du périmètre Quartiers Libres, elle indique que l'école Ruffi sera terminée en 2020; elle comptera 20 classes. De même, elle rappelle que l'école Révolution a ouvert ses portes cette année. Enfin elle indique qu'une cité scolaire internationale de 15 classes est également en projet.
- Etienne Ballan explique qu'un travail est mené sur l'ensemble des écoles existantes pour faire en sorte que les initiatives s'articulent les unes avec les autres. L'étude a été réalisée, pour l'heure, sur les deux-tiers des écoles du 3^e arrondissement. L'état des lieux permet de recenser, progressivement, les opportunités et les besoins des écoles. L'objectif, selon Etienne Ballan, est de mettre en place des actions concrètes pour les trois rentrées prochaines.

Ecoles maternelles

Un participant considère que le problème se pose aussi pour les écoles maternelles. A l'école maternelle Pommier, il est obligé d'aller chercher son fils à la mi-journée car il n'y a pas assez de places dans les dortoirs.

Lisette Narducci rappelle que la loi prévoit de rendre la maternelle obligatoire mais elle ne voit pas comment en l'état actuel des choses, il serait possible de scolariser ces enfants. Elle tire la sonnette d'alarme sur les conditions d'accueil des enfants.

▶ Danièle Casanova explique que la natalité est très importante et que la Ville a par conséquent du mal à offrir suffisamment de places dans les classes de maternelles. En ce qui concerne les dortoirs, la Ville a expérimenté des lits superposés de petite hauteur pour permettre des gains de places. Dans toutes les écoles où les dortoirs sont trop petits, il est prévu d'y installer des lits superposés.

Lien avec la saturation aux collèges/lycées

Laure Obéra, du CIQ de la Belle de Mai, estime que la construction de ces nouveaux groupes scolaires pose la question de l'articulation et du rattachement avec les collèges et les lycées. Dans le 3^{ème} arrondissement, les lycées Saint Charles et Victor Hugo sont déjà remplis. Il faudrait selon elle anticiper ces besoins et construire au moins un collège et un lycée en plus.

Etienne Ballan comprend la réaction des participants concernant les collèges et les lycées. Il explique qu'il y a déjà des problèmes de surcharges dans certains collèges. Il précise que le travail sur les collèges doit démarrer.

Crèches/garderies

Namouna Abdalla considère que la Ville de Marseille a du retard en matière d'équipements scolaires et sur les garderies.

➤ Danièle Casanova explique qu'à partir de la maternelle, il est possible, dans toutes les écoles d'avoir une garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h le soir. Elle indique que Mme Catherine Chantelot, adjointe à la petite enfance et aux crèches, a fait construire plus de 1200 places supplémentaires à Marseille.

Propreté et insalubrité des écoles

Béatrice Campanella, considère que la Belle de Mai est un beau quartier mais qu'il n'est pas sûr pour ses habitants. Les jardins et parcs du quartier ne sont pour elle pas propres et pas sûrs pour les enfants.

Un participant considère que, sur le boulevard Boues, un local social prévu pour 50 personnes reçoit aujourd'hui plus de 300 personnes. Il dit que l'on entasse la précarité dans ce local. Il espère que lorsque l'école sortira de terre, ce local pourra être déplacé pour éviter que les

enfants aient la misère sous les yeux.

Autre

Un participant explique qu'avec les autres participants installés à sa table, ils aimeraient que l'école Jolie-Manon s'appelle César, puisqu'il est né à la Belle de Mai.

Concernant le changement de nom de l'école, Danièle Casanova explique qu'à Marseille il y a une tradition qui veut que l'école porte le nom de la rue dans laquelle elle s'est implantée.

La stratégie de lutte contre l'habitat indigne et dégradé

La présentation de **Nathalie NDOUMBE** est à retrouver dans son intégralité dans le PowerPoint présenté lors de la réunion.

Quartier de la Belle-de-Mai/Ilot de la « Lentille »

Stéphanie Navage a constaté que l'ilot de la Lentille est voué à disparaître dans le projet Quartiers Libres, ce qui implique des expropriations et des démolitions. Les habitants du quartier n'en sont pas du tout informés alors qu'il s'agit d'une concertation.

D'autre part, elle considère que le projet reste trop hypothétique et elle aimerait savoir ce qui est prévu pour l'ensemble des personnes qui seront concernées. Elle pose aussi la question de la relocalisation des propriétaires qui seront impactés par le projet. Elle aimerait savoir s'il est possible d'avoir des délais, des informations sur ce qu'il se passe et s'il y a une hypothèse de conserver les gens qui habitent sur place. Par ailleurs, elle précise que la plupart des immeubles du secteur ne sont pas insalubres et elle se demande s'il est pertinent de les démolir.

- ➤ Hélène Jouve explique que l'îlot de la Lentille est actuellement intégré au plan-guide. Néanmoins elle indique que l'avenir de cet ilot reste incertain. Elle précise qu'il n'y a pour le moment aucune déclaration d'utilité publique (DUP) ou d'autres documents qui provoqueraient le départ définitif des habitants de l'îlot.
- ➤ Hélène Jouve explique que les discussions se poursuivent avec la SNCF sur le dédoublement de la gare SNCF, l'objectif étant de fixer les échéances et de travailler notamment sur le quartier de la gare. Des réunions plus régulières seront fixées pour tenir les parties prenantes informées.

Logements insalubres et vacants

Des participants aimeraient connaître le nombre d'immeubles vacants dans le quartier.

D'autres déplorent les mauvaises conditions d'évacuations des logements à Marseille et le

manque d'accompagnement des pouvoirs publics. Ils soulignent les incohérences de la politique en matière de logement dans le 3^e arrondissement et pointent le décalage entre la mise en avant dans l'exposé de la politique volontariste du conseil municipal et l'état réel des logements dans le quartier.

- Nathalie Ndoumbe ne peut répondre sur le nombre précis d'immeubles vacants ou insalubres mais elle explique qu'un travail de repérage est en cours. Des diagnostics ont été lancés sur 4000 immeubles dans ce périmètre pour identifier ceux qui nécessiteront des traitements. La stratégie de lutte contre l'habitat indigne et le futur PLUi permettront de traiter la vacance des logements. La Ville prévoit notamment de s'en saisir pour les transformer en logements sociaux. Elle explique que les propriétaires de logements vacants seront aussi incités et accompagnés avec des conventionnements ou sans conventionnements de travaux, à remettre leurs biens sur le marché.
- ➤ Elle explique que la Ville de Marseille et la Métropole ont mis en place un dispositif d'accompagnement au relogement des habitants qui ont été évacués. L'espace Beauvau a été ouvert dans ce sens. 300 immeubles ont fait l'objet d'une réquisition ou de location sur du logement temporaire ou définitif pour accompagner ces familles. Il y a déjà plus de 120 baux qui ont été signés pour permettre le relogement des habitants.

Avancement du projet Quartiers Libres

Un habitant du quartier interroge le planning du projet Quartiers Libres. Il rappelle que le projet a démarré en 2014 et que, cinq ans après, aucun chantier n'a commencé dans le quartier.

Des participants soulignent le mauvais état des abords de la Friche de la Belle de Mai et se demandent où en sont les « pockets places » annoncées.

- Laure-Agnès Caradec revient sur le calendrier du projet. Entre 2014 et 2016, elle rappelle qu'il y a eu une phase de dialogue compétitif visant à sélectionner le groupement assistant la maîtrise d'ouvrage. Huit mois ont été nécessaires pour établir, dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes, ce qui a été inscrit dans le cahier des charges. Le groupement sélectionné a commencé son travail en 2016. Elle indique que de nombreuses études ont été faites, qui ont notamment pu faire émerger ce qui a été présenté au début de la réunion.
- Elle rappelle qu'un projet urbain à l'échelle de 140 hectares ne peut être mené que sur du long terme même si elle entend la frustration des participants.

Lien entre la politique de l'habitat et la problématique commerciale

Un participant a souhaité que le lien entre la politique de l'habitat et la problématique commerciale soit clarifié.

Nathalie Ndoumbé explique que pour traiter l'habitat indigne, il est nécessaire de traiter

aussi la question commerciale. L'objectif est de requalifier les pieds d'immeubles, les espaces de rez-de-chaussée en espaces commerciaux de proximité. L'idée est de profiter des locaux vacants ou d'accompagner les travaux des propriétaires. La Métropole peut aussi préempter des locaux vacants afin de mettre en place de nouveaux commerces dynamisant le secteur.

Laure-Agnès Caradec explique que le plan guide qui a été établi est fait aussi pour offrir des espaces de qualités et des espaces publics. Une réflexion doit être menée pour voir comment la dynamique commerciale peut être pérennisée. Elle estime qu'il faut étudier la possibilité d'un déplacement des commerces dans le même secteur.

Lisette Narducci propose la levée de la réserve de la rue Loubon dans le PLUi. Il faut, selon elle, revenir sur le carrefour Orange-Loubon-Perrin qu'elle estime dangereux. Pour autant, l'aménagement ne doit pas remettre en question l'ilot commerçant et d'habitation. La levée de la réserve permettrait de rassurer les commerçants, qui constituent un tissu économique nécessaire à la Belle de Mai.

Acquisition du foncier

Un participant aimerait savoir quel est l'avancement de la Ville sur la question du foncier puisqu'il a appris que l'achat de la Caserne de Muy n'était toujours pas acté. Il estime que les procédures sont très lentes alors qu'il s'agit d'établissements publics.

Interrogations autour de l'augmentation des loyers

Des participants se demandent s'il est prévu d'encadrer les loyers pour éviter leur augmentation. Ils signalent que l'augmentation du prix des loyers pourrait forcer les habitants les plus précaires à quitter le quartier. Il aimerait savoir pour quelles populations seront construits ces nouveaux logements.

Nathalie Ndoumbé indique que la question d'un encadrement des loyers n'est pas prévue en l'état. Elle précise que l'appropriation par la personne publique n'entraîne pas l'augmentation des loyers et qu'elle implique un accompagnement au relogement des personnes évacuées.

Avec la rénovation immobilière, elle précise que les aides octroyées vont jusqu'à 100% de prise en charge des travaux. Or, si la restauration des immeubles est prise en charge par les deniers publics, elle explique qu'il ne pourra y avoir d'augmentation de loyer. Ainsi, les propriétaires qui ne peuvent pas assumer les charges privatives ou la partie de charges communes, peuvent être aidés par des structures ou des associations comme le Pact Arim ou la SOLiHa (Solidaire pour l'habitat) qui proposent des dispositifs qui accompagnent la rénovation. Ils permettent à un propriétaire de maintenir le niveau de loyer de leur locataire, pour ne pas répercuter la charge de la rénovation sur le loyer.

Par ailleurs, elle précise qu'il existe des dispositifs d'aides aux locataires afin de diminuer leurs

charges.

Nathalie Ndoumbé explique que sur le secteur de Noailles, une expérimentation du « permis de louer » est en cours sur 2600 logements à partir de septembre. Chaque propriétaire désireux de louer son bien devra faire une déclaration préalable, permettant à l'administration d'aller vérifier l'état du logement. L'administration pourra interdire la mise en location du logement si celui-ci est indécent ou ne répond pas aux obligations de mise en location.

L'expérimentation du permis de louer ne peut pas être développée partout. Le permis de louer doit servir à identifier les immeubles sur lesquels il peut y avoir potentiellement des risques.

Le permis de louer doit aussi permettre aux propriétaires qui n'auraient pas connaissance des dispositifs d'aides de leur faire connaître.

Enfin, **Nathalie Ndoumbé** explique qu'il peut consister en une appropriation par la personne publique de ces logements quand elle considère qu'ils ne sont pas traités comme il faudrait.

Expérimentation du permis de louer

Une participante se demande si, concernant le paiement des loyers aux propriétaires, ce n'est pas à la CAF de vérifier si les logements ne sont pas indécents.

Nathalie Ndoumbé répond que c'est dans cette optique que le permis de louer est mis en place ; il permettra à la collectivité d'évaluer la salubrité, d'habitabilité et la sécurité avant qu'un appartement ne soit loué. Elle explique que la Mairie supplée une carence de la CAF qui devrait vérifier avant de verser une partie du loyer.

Coordination entre les services de la Mairie de secteur et de la Métropole/Quartiers Libres

Un participant a demandé que des ralentisseurs soient installés dans la rue Clovis Hugues. La Mairie lui a répondu que la rue Clovis Hugues dépendait du projet Quartiers Libres. Il aimerait savoir si Quartiers Libres est en mesure d'installer des ralentisseurs pour assurer la sécurité des riverains de la rue Clovis Hugues.

Une participante estime que la piétonisation de la rue Levat à proximité du couvent pourrait être faite très rapidement.

Lisette Narducci explique qu'une étude a été faite concernant la rue Clovis Hugues et que le financement du projet de requalification de la rue a été arrêté au regard du projet Quartiers Libres. Elle précise que le constat est identique concernant la piétonisation de la rue Levat pour laquelle une étude a été réalisée.

Lisette Narducci explique qu'elle réalise sa programmation annuelle avec la Métropole. Par conséquent, il lui semble nécessaire que les projets de la Mairie du 3^e arrondissement et ceux

menés par la Métropole sur Quartiers Libres s'accordent, afin d'accélérer les procédures concernant les équipements du quartier. Mais elle regrette que les équipes de la Métropole et celles de la Mairie du 3^e arrondissement ne travaillent pas davantage en lien sur ces questions.

Laure-Agnès Caradec précise que les équipes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement sont systématiquement invitées aux réunions de travail concernant Quartiers Libres. Par ailleurs, elle considère que la piétonisation de la rue Levat pourrait être intégrée dans la programmation annuelle du quartier.

Lien avec le projet de dédoublement de la gare SNCF

Un participant aimerait savoir où en est le projet de gare souterraine de Saint Charles.

➤ Hélène Jouve répond que des discussions sont en cours entre la Métropole et la SNCF concernant la gare Saint Charles. Le dédoublement de la gare saint Charles est, selon elle, toujours maintenu comme une priorité du gouvernement. La SNCF devrait annoncer une concertation publique au printemps. Les modalités d'avancement et de dédoublement de la gare Saint Charles devraient y être annoncées.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le secteur du projet Quartiers Libres s'inscrit, selon **Hélène Froment** dans une OAP (une orientation d'aménagement et de programmation). Elle aimerait que dans le PLUi du 3^e arrondissement, les projets programmés sur les Quartiers Libres soient indiqués.

➤ Hélène JOUVE confirme que l'OAP est une orientation, une ligne directrice. Par conséquent, elle ne peut dresser une liste définitive des projets programmés aux participants. Le projet urbain Quartiers Libres est un projet qui est amené à évoluer.

Un participant indique que, dans le PLUi, une partie du couvent Levat est classée en EBC. L'autre partie est désigné en îlot à préserver mais il n'a pas trouvé la référence exacte dans le PLUi ou dans les documents de l'enquête publique. Il aimerait avoir un éclaircissement sur la nature de cette parcelle.

➤ Hélène Jouve explique que l'autre partie de la parcelle du couvent Levat est une zone permettant la gestion du bâti dans le cadre d'un espace public/vert.

Mobilité / Voirie

Un participant estime qu'il faut se poser la question de la destination des bus qui circuleront dans le quartier afin de savoir où ils passeront.

Maxime Tommasini, Président du conseil d'administration de la RTM (régie des transports de Marseille) explique qu'une réunion de restitution devrait être organisée au

mois d'avril sur les mobilités. En fonction des retours lors de cette réunion, le projet présenté pourra être amendé de façon à assurer la meilleure desserte possible pour le quartier. Le raccourcissement de la ligne 52 est à l'étude avec parallèlement une intensification de son trafic (7j/7 au lieu de 6j/7 aujourd'hui). La partie manquante de la ligne 52 serait récupérée pour faire monter en puissance la ligne 49 menant à la ligne 1 et 2 de métro, avec des bus toutes les 12 ou 15 minutes.

Un participant indique que les lignes de bus 31 et 32 sont surchargées. Il signale que les bus de la RTM ne sont pas toujours adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il propose également d'interdire le stationnement le long de la rue de la Belle de Mai afin de faciliter la circulation.

Maxime Tommasini, indique qu'une réunion se tient deux fois par an avec la CIQ pour faire remonter les doléances et les dysfonctionnements au directeur d'exploitation de la RTM. Par ailleurs, il explique que l'ensemble des équipements de la RTM sont adaptés pour les PMR (personnes à mobilité réduite). Il rappelle que l'état de la voirie et des trottoirs ne dépend pas de la RTM. La Métropole Aix Marseille Provence a voté il y a un an un plan de mise aux normes sur toute la Ville. Plus de 600 arrêts de bus ont été pour le moment rénovés pour qu'ils puissent accueillir la rampe d'accès nécessaire aux PMR.

Un participant se demande quels sont les implications de la loi LOM sur le projet Quartiers Libres et sur le projet de rénovation de la gare SNCF.

➤ Hélène Jouve explique que la loi Loi d'orientation des mobilités doit être prochainement votée au Parlement. Il serait souhaitable qu'il y ait un amendement tenant en compte l'agenda de la mobilité qui a été voté à l'échelle de la Métropole. L'objectif est de reconnaître notamment le doublement de la Gare Saint-Charles comme prioritaire dans le projet LN PCA.

Une participante s'interroge à propos du tunnel du boulevard National qui est extrêmement pollué et représente un danger pour la santé des habitants. Elle aimerait savoir si le tramway boulevard National se fera. Elle se demande comment ce tunnel pourrait être aménagé. A court terme, elle préconise l'installation d'extracteurs pour réduire la pollution dans le tunnel. En termes de mobilité elle considère qu'il s'agit d'un frein énorme pour le développement du quartier.

Un participant pense que l'installation de pistes cyclables rue Belle de Mai, implique un élargissement de la voie.

Des participants attendent que la Mairie de Marseille fasse mieux respecter la législation en matière de stationnement anarchique et de décharges sauvages. Ils déplorent le mauvais entretien de la Ville.

Laure-Agnès Caradec estime qu'une réponse pourra être apportée par les techniciens de la Métropole et de la Ville lors de la réunion sur les mobilités.

Les interrogations sur la démarche de concertation.

Des participants aimeraient savoir si la mairie a mené une réflexion pour attirer à la concertation des publics qui n'y viennent pas d'habitude. Ils évoquent notamment les publics les plus précaires, nombreux dans le quartier et à qui le projet de renouvellement urbain devrait, selon eux, profiter en priorité.

La concertation doit associer tous les publics en brisant les barrières symboliques qui peuvent en freiner l'accès. L'expertise d'usages des publics doit être mieux prise en compte selon eux.

Lisette Narducci entend aussi le sentiment de manque de concertation, elle-même déplore de ne pas avoir été associée aux projets qui ont été présentés. En tant que Maire de secteur, elle s'attendait à recevoir davantage d'informations sur ces projets.

- ➤ Etienne Ballan convient que la communication concernant la réunion n'a pas été suffisamment bonne. La maîtrise d'ouvrage envisage des réunions de projets plus régulières pour tenir informées les parties prenantes.
- ➤ Il affirme qu'un travail doit être fait sur le terrain avec les relais locaux et en particulier les associations, afin de pouvoir toucher et amener aux réunions les publics les plus précaires. L'exposition sur les projets et la concertation sur le jardin Levat peuvent, selon lui, contribuer aussi à attirer de nouveaux publics. Des services civiques y seront présents pour communiquer sur la concertation et il espère que des moyens similaires seront disponibles pour la maison du projet.
- Laure-Agnès Caradec rappelle à Madame Narducci, qu'il n'y a pas une réunion de Quartiers Libres qui n'ait été organisée sans qu'elle ne soit invitée.

Serge Pizzo, président du comité de quartier de la Belle de Mai et membre du conseil citoyen, a le sentiment que les échanges qu'il a eus lors des différentes commissions n'apparaissent pas dans les projets qui ont été dévoilés. Par ailleurs il se demande quand les conseils citoyens seront associés aux réflexions sur le projet Quartiers Libres.

Etienne Ballan redit la volonté de la maîtrise d'ouvrage de collaborer avec le conseil citoyen et de poursuivre les échanges.

Une participante aimerait que les dates des revues de projet soient indiquées sur le site internet du projet Quartiers Libres. Elle souhaiterait également que les diapositives de la réunion puissent s'y trouver afin que les absents lors de la réunion puissent les consulter.

Des participants s'interrogent à propos de la maison du projet. Ils se demandent quel sera son impact. Ils souhaitent qu'elle soit un réel espace de concertation avec la présence de services civiques qui puissent répondre aux interrogations des parties prenantes.

Etienne Ballan regrette que les dates de suivis des réunions n'aient pas été mises sur le site du projet. Il reconnaît que le site web peut avoir besoin de changement de structure

pour pouvoir toucher davantage de monde. Il explique que de nouvelles pages sont ajoutées sur le site à chaque fois que de nouveaux éléments émergent. Etienne Ballan assure que les diapositives de la réunion seront bien mises en ligne sur le site.

Une participante se demande s'il ne serait pas utile d'organiser une réunion transversale sur la concertation et ses moyens qu'elle nécessite sur l'ensemble des projets Quartiers Libres.

Laure-Agnès Caradec explique qu'avec l'ouverture de la maison du projet, il y aura un lieu dédié à la concertation.

Conclusion

Laure-Agnès Caradec estime qu'il est indispensable d'organiser, dès l'ouverture de l'exposition, une réunion complémentaire sur la programmation scolaire, afin de dévoiler ce qui est prévu sur l'école Marceau. Elle rappelle qu'une réunion de restitution sur la mobilité et les transports aura lieu en avril.

Elle affirme que l'exposition est destinée au grand public et que la maison du projet permettra de proposer un lieu qui soit réellement dédié aux échanges.

Elle remercie les participants et les invite à contribuer sur le site internet du projet.